



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE
LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CENTRE TARN

2024-002

Séance du 30 janvier 2024 à 18 h 00

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi trente janvier à dix-huit heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Centre Tarn, convoqué le vingt-cinq janvier, s'est réuni à Réalmont au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Président.

Nombre de Membres

Afférents au CC : 36

En exercice : 28

Ayant pris part à la
délibération : 20

Présents : Monsieur Sylvain CALS, Madame Isabelle SOULET, Monsieur Alain BARRAU, Monsieur Serge BOURREL, Monsieur Alain HERNANDEZ, Monsieur Hervé BOULADE, Madame Sylvie BASCOUL, Monsieur Christophe MOREL, Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Madame Marie-Claude ROLLAND, Madame Marie-Line CLUZEL, Monsieur Jean-Pierre LESCURE, Monsieur Raoul DE RUS, Madame Isabelle CALMET, Monsieur Jean-Claude MADAULE, Monsieur Henri VIAULES, Madame Françoise HOULES, Monsieur Pascal THIERY, Madame Nadège BARTHE DE LA OSA, Madame Véronique LACROIX, Monsieur Jean-Michel LOPEZ, Madame Véronique MARAVAL, Monsieur Éric THIELE, Monsieur Jean-Luc CANTALOUBE, Monsieur Pierre CALVIGNAC, Monsieur Bernard TROUILHET, Madame Anna CALS.

Excusés donnant procuration : Monsieur Alain BOYER donnant procuration Monsieur Henri VIAULES, Madame Nathalie FABRE donnant procuration Pierre CALVIGNAC.

Excusés : Monsieur Rémy ROUQUETTE, Monsieur Claude ROQUES, Madame Ambre SOULARD, Monsieur Jean-François COMBELLES, Monsieur Frédéric GAU, Madame Sarah TRENTI, Madame Virginie BOU.

Secrétaire de Séance : Monsieur Jean-Michel LOPEZ.

Objet de la délibération : Urbanisme – débat annuel

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que la tenue d'un débat annuel sur l'urbanisme est une obligation issue la loi ALUR du 24 mars 2014 (Article L5211-62 du CGCT) : « Lorsqu'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre exerce la compétence relative au plan local d'urbanisme, son organe délibérant tient, au moins une fois par an, un débat portant sur la politique locale de l'urbanisme ». L'objectif est d'avoir un débat ouvert permettant à chaque représentant des communes de s'exprimer sans donner lieu à une délibération.

Le bilan annuel 2023 du Service Urbanisme et Aménagement est présenté ainsi que les perspectives et enjeux 2024. Ces deux parties comprennent :

- l'organisation, les missions et les priorités du service de la collectivité,
- l'instruction des demandes d'Autorisation Droit du Sol (ADS) et le rappel des procédures,
- la planification territoriale avec notamment tous les enjeux découlant de la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets,
- les projets d'aménagement opérationnel,
- la politique de l'habitat (OPAH du Haut Dadou et opération embellissement des façades),
- le suivi de l'aménagement de deux Zones d'Activité Economique.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, prend acte de la tenue de ce débat.

Ainsi fait et délibéré à Réalmont, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme,

Le Président,

Jean-Luc CANTALOUBE

**Communauté
de Communes
Centre Tarn**

Le Secrétaire de séance,

Jean-Michel LOPEZ